

Comment obtenir la carte séjour française ?

Par lovely angel, le 09/08/2009 à 21:10

bonjour...

MOI Et MON Marie sommes D'oRigines MaroCAINS Et hABITONS Actuellemnt En ITALie LéGAllement noUS AUrionS UN Bébé prochainement Et NOUS vouLIONS QU'IL Soit né en FRANCe ,MES QuestioNS ALorS Sont :

1- eSt ce que NOTRE bébé AURA le droit D'avoir La nationalité FrANçaise DéS QU'iL Soit NAiT?

2-EST CE Que NOUS LES ParenTS AUrIONS le Droit D'AVoir LA CArte séjOUr aprés sa naissance?

je vous en supplie de me répondre le plus vite possible et on attendons je vous remercie bcp bcp bcp

voici mon email: www.lovelyangel@hotmail.com